**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 20 (1875)

**Heft:** (18): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue

Militaire Suisse

Rubrik: Nouvelles et chronique

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

transmettra au commissariat des guerres central la liste des fourriers, des sousofficiers des compagnies d'administration, des officiers de troupes et des sousofficiers capables qu'il propose de faire assister à l'école préparatoire d'officiers. La nomination des quartiers-maîtres a lieu par le Conseil fédéral, après que ceux proposés à cet effet ont reçu le certificat de capacité dans l'école préparatoire d'officiers.

On peut aussi proposer des soldats et des sous-officiers d'autres bataillons pour

assister à une école préparatoire d'officiers (§ 9).

On peut également proposer des lieutenants et des capitaines d'autres bataillous pour être promus, les premiers au grade de capitaine, et les seconds à celui de

Les officiers nouvellement brevetés et promus seront, dans la règle et en première ligne, incorporés dans les unités de troupes d'où la proposition a été faite de les avancer ou de les faire assister à une école préparatoire d'officiers.

Berne, le 31 août 1875.

Le chef d'arme de l'infanterie, Feiss, colonel.

### NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le projet de nouveau règlement d'administration vient de paraître, en 17 chapitres; il est accompagné d'un rapport de la commission, signé du président, colonel Feiss, en date de Berne, août 1875, qui recommande l'adoption dudit réglement par l'Assemblée fédérale in globo et à titre d'essai, pour le terme de deux ans.

Les importants articles 3 et 4 de la loi sur la taxe militaire, finalement votés par une assez forte majorité, sont rédigés comme suit :

Art. III. Les hommes soumis à la taxe sont divisés en 21 classes suivant leurs

revenus. Ceux-ci sont fixés de la manière suivante :

1. Sont compris dans les revenus:

a) Le produit de la fortune immobilière et mobilière dont l'homme soumis à la taxe a la propriété ou l'usufruit, toutefois après déduction des dettes.

b) Le gain qui résulte de l'exercice d'un art, d'une profession, d'un commerce

ou d'une industrie, d'une fonction ou d'un emploi.

Les frais qui résulteront de la même cause (exercice d'un art, d'une profession, d'un commerce, etc.) seront portés en déduction, à l'exception toutefois des frais de ménage.

c) Le produit des rentes viagères, des pensions ou autres revenus analogues. Ce

produit est considéré comme gain.

2. En évaluant le revenu sur la fortune, on admettra qu'une fortune nette de fr. 1000 doit être assimilée à un revenu net de fr. 80. Par contre, lorsque la fortune consiste en immeubles, soit en terres de culture, soit en bâtiments affectés à l'agriculture, l'on ne comptera que fr. 60 de revenus pour fr. 1000 de fortune nette.

3. La part éventuelle de la fortune des parents (père, mère ou autres ascendants) auxquels on peut être appelé à succéder directement, entrera également en ligue de compte, pour la moitié de la somme, pourvu que cette part éventuelle soit d'au

moins fr. 3000.

Si le père fait lui-même le service militaire ou paie la taxe, la fortune des parents

n'est pas prise en considération. Art. IV. Les taxes à payer par les hommes qui y sont astreints, suivant leurs revenus et y compris fr. 8 de taxe personnelle, sont les suivantes :

	Reven	us			Taxe.
Classe.	Fr.	F	r.	o/o	
	usqu'à	5	00	-	8
	e 501		00	60 c. pour 100 fr.	12
$\bar{3}$	601		00	70	13
4	701		00	80	14
$\hat{5}$	801	- 10		90	16
6	1001	- 12		_	19
7	1201	- 14		10	22
8	1401	- 16		20	26

9	de	1601 à 1800	1. 30 c. pour 100 fr.	30
10		1801 - 2000	1. 40	35
11		2001 - 2500	1. 50	42
12		2501 - 3000	1. 60	<b>52</b>
13		3001 - 3500	1. 70	63
14		3501 - 4000	1. 80	75
15		4001 - 4500	1. 90	89
16		4501 - 5000	2. —	103
17		5001 - 6000	2. 20	129
18		6001 - 7000	2. 40	164
19		7001 - 8000	2. 60	203
20		8001 - 9000	2. 80	246
21		9001 et au dessus	3. — plus fr. 8.	

Dans les années où la plus grande partie des troupes de l'élite est mise en contribution d'une manière extraordinaire par le service actif, l'Assemblée fédérale a le droit d'élever les chiffres de la taxe militaire jusqu'au double de leur montant.

Cet impôt sera lourd, mais le service personnel est fort lourd aussi pour celui qui le fait. Par la même raison, la taxe des Suisses à l'étranger et des étrangers en Suisse non dispensés par les traités a été maintenue après une vive discussion.

- PS. Au dernier moment de la session les deux Chambres n'ayant pu s'entendre sur la rédaction du 2º alinéa de l'art. 3, la loi se trouve en suspens jusqu'à la session prochaine.
- M. le colonel Rothpletz a inspecté à Bâle l'école de recrues nº 1 pour les instituteurs; après avoir exprimé ses remercîments et sa satisfaction au colonel Rudolf, aux instructeurs, aux officiers et sous-officiers, l'inspecteur s'est adressé aux instituteurs en ces termes :

Après une longue lutte contre des scrupules peu justifiés, vous avez été admis dans notre nouvelle organisation militaire. C'est avec méfiance, même avec un sourire ironique que, de divers côtés, ce premier cours consacré à l'instruction militaire des instituteurs a été accueilli. Nous espérons que votre conduite exemplaire, les succès réels qui couronnent vos travaux auront réduit à jamais au silence les railleurs.

L'armée a besoin d'hommes hardis, rompus aux fatigues, mais où les prendre si une grande partie de notre jeunesse reste sans vigueur, sans dextérité et n'arrive à aucun développement ni physique ni moral. L'armée a besoin d'hommes qui, comme citoyens, remplissent leur devoir avec intelligence, qui, comme soldats, soient capables d'un entier dévouement envers la patrie. Mais pour former de tels hommes, il ne faut pas que chacun puisse écouter ses convenances personnelles, il faut qu'une discipline sévère soit le premier principe de l'éducation de la jeu-

Vous, instituteurs de la jeunesse, vous êtes appelés à élever pour l'armée cette forte génération qui ne se berce pas mollement dans la jouissance de la liberté; une génération qui, élevée dans l'austérité républicaine, soit capable de protéger cette liberté, et au besoin même de la reconquérir.

Qui veut enseigner doit avoir appris, et qu'avez vous appris? L'ordre et la propreté, n'oubliez jamais ces deux choses dans vos écoles; une discipline sévère, c'est la base de l'éducation de la jeunesse; un travail assidu qui donne le sentiment que, dans toutes les positions, des efforts sérieux conduisent au but. Voilà ce que vous avez appris; apprenez le à votre tour à nos fils.

L'école militaire vous rend à la société comme des hommes aptes au métier des armes, comme des citoyens complets. Restez de bons instituteurs et soyez de bons

soldats. — Adieu:

On sait qu'à ce moment se tient l'école n° 2 des instituteurs, à Lucerne, où se trouvent environ 600 instituteurs, dont la moitié de la Suisse romande.

Dans sa séance du 11 septembre, le Conseil fédéral a reclassé un grand nombre d'officiers de l'ancien état-major général, d'artillerie, de génie et d'état-major sanitaire et du commissariat. Des brevets de colonels d'infanterie ont été délivrés entr'autres à MM. Scherer et Welti, d'artillerie à MM. L.-H. Delarageaz, Herzog et Cérésole. Le Conseil a promu au grade de colonels d'artillerie MM. de Rham, de Perrot et von Edlibach.

Le chef d'arme de l'artillerie aux autorités militaires des cantons : Aarau, le 8 septembre 1875.

# Revue d'automne des troupes fédérales de l'artillerie.

Le Département militaire fédéral a fixé comme suit la date et le lieu de rassemblement des unités tactiques de l'artillerie relevant directement de la Confédération :

Les 6, 7, 8 et 9 octobre 1875, pour les colonnes de parc nº 1 à 14, soit :

Colonnes 1 et 2 de la division I, à Morges. 3 et 4 II, à Payerne. 1) 5 et 6 III, à Berne. **))** )) 7 et 8 )) IV, à Sursée. )) V, à Aarau. VI, à Zurich. 9 et 10 )) 11 et 12 13 et 14 VII, à Wyl. ))

Les revues des unités tactiques relevant de la VIIIe division seront fixées ultérieurement.

Les 11, 12, 13 et 14 octobre, pour les deux divisions des bataillons du train, soit :

Nº 1 de la division I, à Morges. Nº 2 II, à Payerne. )) Nº 3 III, à Berne. )) Nº 4 IV, à Sursée. )) V, à Aarau. VI, à Zurich. Nº 5 )) Nº 6 Nº 7 VII, à Wyl. 1)

Les 18, 19 et 20 octobre, pour la compagnie d'artificiers nº 1, à Langenthal,

et pour la compagnie d'artificiers nº 2, à Zurich.

Les autorités militaires des cantons voudront bien, en conséquence, envoyer aux dates et lieux sus indiqués les hommes relevant des dits corps de troupes, soit le 6 octobre pour les colonnes de parc, le 11 octobre pour les deux divisions des bataillons du train, le 18 octobre pour les compagnies d'artificiers. Le rassemblement est fixé à 10 heures du matin, de façon à ce que, dans la plupart des cas, il soit possible, à l'aide du chemin de fer, aux hommes dont le domicile est éloigné du lieu de rassemblement de n'avoir cependant qu'une journée de route.

Les troupes seront logées en casernes ou dans des locaux en tenant lieu, et les autorités militaires des cantons où se trouvent les lieux de rassemblement auront à prendre leurs mesures pour qu'il soit pourvu en temps utile au logement et à la subsistance des officiers et de la troupe.

Il va de soi qu'il sera tenu compte des prescriptions de l'ordre général relatif à la formation des nouveaux corps de troupes et à leur armement, habilllement et

équipement.

Il est à remarquer que, les lieux de rassemblement ne correspondant pas généralement aux chefs-lieux des cantons, il est d'autant plus nécessaire (d'après l'ordre général relatif aux rassemblements) que les cantons délivrent à l'avance à la troupe son armement, habillement et équipement, ou que tout au moins ils délèguent aux lieux de rassemblement le personnel nécessaire pour y faire sur place la répartition en question.

Le commandement des revues revient aux commandants des parcs de division pour les colonnes de parc, et aux commandants des bataillons du train pour les bataillons du train. Ces officiers auront à se rendre en temps voulu aux places des revues et il leur sera expédié les nouveaux contrôles pour les corps de troupes à remettre aux deux commandants des colonnes de parc A et B ou des deux divisions des bataillons du train.

Les revues des deux compagnies d'artificiers seront passées par les commandants de compagnie.

Avec très haute considération.

Le chef d'arme de l'artillerie, Hans Herzog.

Berne, le 13 septembre 1875.

Nous avons l'honneur de vous informer qu'à la suite de l'école sanitaire n° 4, à Bâle, le Conseil fédéral a nommé, en date du 11 courant, les officiers ci-après comme 1 ers lieutenants dans les troupes sanitaires :

Deck, Jean, à Riesbach, né en 1851.

Muller, Hermann, de Thayngen, à Zurich, né en 1849.

Brunner, Alfred, à Winterthour, né en 1850.

Schläpfer, Ulric, de Speicher, à Zurich, né en 1848.

Kuhn, Jacob, de St-Gall, à Zurich, né en 1849.

Schmid, J.-Frédéric, à Lotzwyl, né en 1850, 1er sous-lieutenant.

Von Ins, Adolphe, à Berne, né en 1849,

Scheurer, Paul, à Berne, né en 1849,

Kænig, Frédéric, à Jegenstorf, né en 1851, 1er

Gerster, Rodolphe, à Berne, né en 1849, 1 cr

Frey, Robert, à Berne, né en 1850.

Vögtli, Charles, de Hochwald (Soleure), à Berne, né en 1831, 1er sous-lieut.

Stocker, Siegfried, à Ruswyl (Lucerne), né en 1850.

Real, Charles, à Schwyz, né en 1850.

Hürlimann, Joseph, à Unter-Egeri (Zoug), né en 1851.

Andeer, Juste, à Bâle, né en 1844.

Schäffer, Albert, de Brütten (Zurich), à Bâle, né en 1850.

Broger, Aloïs, à Appenzell, né en 1848.

Broger, Charles, à Appenzell, né en 1848.

Forrer, Gallus, à Flums (St-Gall), né en 1849.

Haffter, Elie, à Münsterlingen (Thurgovie), né en 1851.

WELTI.

France. — Diverses grandes manœuvres ont lieu actuellement pour trois corps d'armée, les 3°, 5° et 13° corps; d'autres auront lieu à la fin du mois et en octobre pour les 15° et 18° corps. Voici, en résumé, le programme de ces dernières:

15° corps d'armée. — Quartier-général à Marseille.

Les opérations sont indiquées du 15 au 30 septembre.

Le 7<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied et les 24<sup>e</sup>, 61<sup>e</sup>, 112<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 141<sup>e</sup>, 55<sup>o</sup>, 58<sup>e</sup> et 108<sup>e</sup> régiments de ligne prendront part aux manœuvres.

8 escadrons de cavalerie, dont 4 du 4º chasseurs et 4 du 26e dragons.

Les 17e et 38e régiments d'artillerie fourniront ensemble 8 batteries.

Le génie, une compagnie.

Le terrain choisi se trouve situé sur le plateau d'Arbois et sur le plateau de Saint-Cannat.

La 29<sup>e</sup> division se concentrera au plateau d'Arbois (camp de Réaltart), elle s'y rendra en trois colonnes qui, réunies à Roquevaire, à Aix et à Arles, marcheront stratégiquement sur le camp de Réaltart, les deux premières couvertes et réunies par le 4<sup>e</sup> régiment de chasseurs.

La 50<sup>e</sup> division se concentrera au plateau de Saint-Cannat (camp de la Touloubre); elle s'y rendra en trois colonnes qui, réunies à Avignon, Nîmes et Marseille, marcheront stratégiquement sur le camp de la Touloubre, les deux premières couvertes et reliées par le 26e dragons.

Les deux divisions resteront en présence pendant la première période des neuf jours et opéreront l'une contre l'autre par détachements; les opérations de division contre division commenceront le neuvième jour. La 29e division, après avoir défendu le passage de l'Arc, se repliera devant la 30° division pour prendre définitivement position près de Saint-Maximin, où aura lieu un engagement général.

18e corps d'armée. — Quartier-général à Bordeaux.

La durée des manœuvres s'étendra du 1er au 22 octobre.

Les exercices de la première période auront lieu pendant l'exécution des marches de concentration.

L'infanterie se composera du 28<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied et des 6<sup>e</sup>, 123<sup>e</sup>, 57°, 144°, 54°, 49°, 18° et 53° régiments d'infanterie de ligne.

8 escadrons de cavalerie, dont 4 escadrons du 7e hussards et 4 du 15e dra-

8 batteries d'artillerie, fournies par les 14° et 24° régiments.

Une compagnie du génie.

M. le général commandant le 18<sup>e</sup> corps a pris pour base de ses manœuvres la donnée suivante :

Une division ennemie (36e division) a traversé la frontière et se trouve : une brigade à Pau, l'autre à Bayonne. Elle cherche à se concentrer vers Mont-de-Marsan pour marcher sur Bordeaux. Une division française (35° division), disséminée dans les départements de la Gironde et de la Charente-Inférieure, se porte à sa rencontre et se concentre à cet effet vers Roquefort et Labrit, pour arrêter sa marche et la rejeter vers Bayonne et la frontière.

En se portant vers Mont-de-Marsan, Roquefort et Labrit, la 36° division (division ennemie) et la 55° division (division française) exécuteront au lur et à mesure de la réunion de leurs divers éléments leurs exercices de régiment, de brigade et de division, de manière à se trouver en présence à la fin de ces exercices pour les grandes manœuvres proprement dites.

Les exercices de brigade de la 35<sup>e</sup> division auront lieu dans les environs de Libourne et de Bordeaux, et les exercices de division pendant la marche vers Bazas. Le point définitif de concentration pour cette division se trouve entre Labrit, Roquefort et Saint-Justin.

Les manœuvres de brigade de la 36<sup>e</sup> division auront lieu vers Saint-Sever, Mougron et Tartas; et les exercices de division, en se portant vers Roquefort, où la 36° division prendra position face à la 35°.

Les grandes manœuvres proprement dites s'exécuteront sur les terrains compris entre Roquefort et Dax, du 14 au 22 octobre.

Berne. — La date des revues des corps de troupes bernois appartenant à la He division est comme suit:

» 24, du 4 au 6 novembre.

Batterie nº 12, du 23 au 25 septembre.

L'heure du rassemblement des bataillons est fixée à 9 heures du matin, à Berne, place des Orphelins; la batterie est appelée à 10 1/2 heures du matin, à Thoune, Allmend.

Neuchâtel. — La réunion annuelle des cadets du canton, qui l'an passé avait lieu à Neuchâtel, se tiendra cette année à la Chaux-de-Fonds, le samedi 25 septembre.

Voici les corps de cadets qui ont accepté l'invitation adressée par le Comité d'organisation:

Corps de cadets de Neuchâtel, Locle, Fleurier, Cernier, Bienne et Morat, - ce

qui compose un effectif de 1000 cadets. L'organisation va bon train, grâce à l'activité des différents comités institués. Pour subvenir aux frais de cette réunion, on fait courir une liste de souscription que nous recommandons chaleureusement à tous les amis de l'institution des corps de cadets.

Valais. — Le Département militaire du canton du Valais, en vertu des instructions transmises par le Département militaire fédéral, a donné les ordres suivants, concernant les revues d'automne :

1º La compagnie d'artillerie de montagne nº 27, qui portera dorénavant le nº 62, se réunira à Sion le lundi 20 septembre courant, à 10 heures du matin, pour y être passée en revue et organisée conformément aux nouvelles lois militaires

2º Les deux compagnies de carabiniers du bataillon nº 6, qui formeront désormais la compagnie nº 4 du 2me bataillon, se réuniront à Sion le 23 septembre, à

10 heures du matin, pour subir la même réorganisation.

Le service militaire étant actuellement obligatoire dans l'élite jusqu'à l'âge de 32 ans, sans exception, les hommes nés en 1843 et depuis lors qui servaient dans la réserve, en vertu de l'art. 8 de la loi militaire cantonale, rentrent dans l'élite et doivent, par conséquent, se conformer aux ordres ci-dessus.

MM. les officiers placés dans les nouveaux corps sont seuls tenus de se pré-

senter.

Les hommes doivent arriver avec tout leur habillement, équipement et armement, en bon état et au complet. Ceux qui ont déjà reçu le livret de service doivent le prendre avec eux. Ces livrets, ainsi que les numéros des képis et les capotes, seront distribués pendant la revue.

Les hommes qui manqueront à l'appel seront punis conformément au code pénal

militaire.

Donné à Sion, le 2 septembre 1875, pour être publié et affiché dans toutes les communes.

> Le Chef du Département militaire, Ch DE RIVAZ.

Vaud. — Ensuite de décision du chef de l'arme, l'organisation des troupes du génie du canton de Vaud aura lieu sur la place de Beaulieu, à Lausanne, les 18, 19 et 20 octobre prochain. Devront s'y présenter, armés, équipés et habillés, le sac garni au grand complet :

Tous les officiers, sous-officiers, tambours et soldats des anciennes compagnies de sapeurs nos 1, 12 et 1 R. C. appartenant aux classes d'âge de 1832 à 1855. Les hommes de la compagnie nº 1 R C. recevront leur armement le jour de la réunion.

- Le Conseil d'Etat a procédé aux nominations supplémentaires ci-dessous d'officiers d'infanterie d'élite :

Dans sa séance du samedi 11 septembre :

# Bataillon no 1.

Compagnie no 1.

Martinet, D.-L, à l'Isle, actuellement lieutenant, en remplacement de : Jaquier, Isaac, qui a refusé. Capitaine.

1er lieutenant. Bonzon, Alexis, à Pompaples, actuellement 1er sous-lieutenant, en remplacement de : Pittet, C - A., qui a refusé.

Pappaz, M.-S, à Trélex, actuellement 1er sous-lieutenant, en rem-

placement de : Bonzon, Alexis.

Kuntz, Chs-Albert, à Orbe, actuellement 2me sous-lieutenant, en Lieutenant. remplacement de : Roy, Jules-Louis, passé au IIIe arrondissement.

Compagnie no 2.

1er lieutenant. Bourgeois, Chs-Ls, à Ballaigues, actuellement 1er sous-lieutenant, en remplacement de : Martinet, proposé pour capitaine.

Jaccottet, Paul, à Lausanne, actuellement 1er sous-lieutenant, en remplacement de : Bourgeois, Chs-Ls.

Lieutenant. Nicole, Chs-Jules, au Chenit, actuellement 2me sous-lieutenant, en remplacemt de : Pappaz, M.-S., proposé comme 1er lieut.

Compagnie no 3.

Capitaine. Delure, F.-L., à Orbe, actuellement lieutenant, en remplacement de : Lambelet, Ulysse, qui a refusé. 1er lieutenant. Bataillard, H.-J.-L, à Romanel, actuellement 1er sous-lieut., en rem-

placement de : Delure, proposé pour capitaine.

Eperon, Emile, à Allaman, actuellement 1er sous-lieutenant, en remplacement de : Bataillard.

))

Aubert, F.-L.-S, à Pampigny, actuellement 2me sous-lieutenant, en remplacement de: Eperon, Emile, proposé pour 1er lieut. Lieutenant. Compagnie no 4.

1er lieutenant. Ney, Jules, à Lausanne, actuellement 1er sous-lieutenant, en remplacement de : Dubois, Eugène, décédé.

Chanson, J.-H.-Albert, à Moiry, actuellement 2<sup>me</sup> sous-lieut., en remplacement de: Ney, Jules, proposé pour 1<sup>er</sup> lieut.

Bataillon no 7. Lieutenant.

Etat-major.

Rambert, François, à Chailly, actuellement lieutenant, en remplace-Adjudant. ment du : capitaine de Loës, qui a refusé. Compagnie no 1.

1er lieutenant. Durieu, Charles, à Vevey, actuellement lieutenant, en remplacement de: Chevalley, Constant, qui a refusé.

Veillard, Adrien, à Aigle, actuellement 1er sous-lieutenant, en remplacement de : Durieu, Charles

Rossier, Alexis, à Lausanne, actuellemt 2me sous-lieut., en remplacement de : Veillard, Adrien, proposé pour 1er lieut. Lieutenant. Compagnie no 2.

1er lieutenant. Durand, Charles, à Lausanne, actuellement 2me sous-lieut., en remplacement de : Renevier, Elisée, qui a refusé.

Lieutenant. Dutoit, Paul Emile, à Lausanne, 1er sous-lieut., en remplacement de : Durand, Charles, proposé comme 1er lieutenant. Compagnie no 3.

1er lieutenant. Genillard, Charles, à Aigle, actuellement lieutenant, en remplacement de : Favre, Vincent, qui a refusé. Perret, Jules, à Aigle, actuellement 1er sous lieut., en remplacement

de : Genillard, Charles.

Morerod, L., à Yvorne, actuellement 2me sous-lieut., en remplacement de: Perret, Jules, proposé comme 1er lieutenant. Lieutenant.

Bataillon no 8. Compagnie no 2.

Dulon, Henri, à la Tour, actuellement 2e sous-lieut., en remplacemt Lieutenant. de : Savioz, Frédéric, nommé officier de pionniers.

Compagnie no 3. 1er lieutenant. De la Harpe, Julien, à Lausanne, actuellement 1er sous-lieut, en remplacement de : Gay, Sigismond, qui a refusé.

Roy, Jules-Louis, à Lausanne, actuellement 1er sous-lieut., en remplacement de : de la Harpe, Julien.

Bataillon nº 9.

Compagnie no 1.

Mottier, Vincent, à Château-d'Œx, actuellement capitaine, en remplacement de : Genet, Isaac, qui a refusé.

Compagnie nº 2. Capitaine.

1er lieutenant. Séchaud, Charles, à Paudex, actuellement lieutenant, en remplacement de: Rambert, Fs, proposé comme adjudant du bataillon no 7.

Dans sa séance du vendredi 17 septembre :

## Bataillon no 2.

Compagnie no 1.

1er lieutenant. Gambon, Eugène, à Nyon, actuellement 1er sous-lieutenant, en remplacement de : Wild, Frédéric, proposé ci-dessous comme capitaine.

Ramuz, Emile, à Lausanne, actuellement 1er sous-lieutenant, en remplacement de : Gambon, Eugène.

Lieutenant. Bolens, Alexis, à Cossonay, actuellement 2e sous-lieutenant, en remplacement de : Jacottet, Paul, passé au bataillon no 1.

Compagnie no 4.

))

))

Calame, Arthur, à Reverolles, actuellement 2e sous-lieutenant, en remplacement de : van Muyden, Edouard, passé officier de pionniers.

Grosjean, J.-Louis, commis d'exercice à St-Oyens, actuellement 2e sous-lieutenant, en remplacement de : Calame, Artr.

### Bataillon no 3. Compagnie no 1.

Wild, Frédéric, à Morges, actuellement lieutenant, en remplacement de Capt, Victor, qui a refusé. Capitaine.

- Le 21 septembre, le 1er sous lieutenant Henri Bron, à Puidoux, a été nommé 1er lieutenant à la 3e compagnie du 9e hataillon, en remplacement de M. F. Bourgeois, passé adjudant du 3e régiment.

Tessin. — Le Conseil d'Etat, en exécution de l'ordonnance du 31 mars 1875 du Conseil fédéral, dans sa séance du 30 juillet, a nommé les commandants d'arrondissement et les chefs de sections comme suit :

Arrondissement no 10.

```
Commandant: M. Veggezzi Gerol., Lugano, major.
Section no 1. Chef de section: MM. Albisetti Pietro, Novazzano, capitaine.
                                                 Fontana Vittore, Morbio-Sup, cap.
                3.
                                                  Bellasi Pietro, Mendrisio, cap.
      ))
                             ))
                                                 Perrucchi Lorenzo, Stabio, cap.
Vassalli Meced., Riva S. Vitale, cap.
                4.
      "
                             ))
                5.
                             ))
                6.
                                                 Bossi Bartolomeo, Pazzallo, major.
                7.
                                                  Vanini Giuseppe, Agno, cap.
                             ))
                8.
                                                 Greppi Giuseppe, Caslano, lieutenant.
                             ))
                9.
                                                 Bianchi Giuseppe, Lugano,
                             ))
              10.
                                                  Vanoni Pietro, Pregassona, cap.
     ))
                                                 Insermini Michele, Mugena, cap.
              11.
                                    Arrondissement no 11.
Commandant : M. Mariotti F., Locarno, major de carabiniers.
Section nº 12. Chef de section: MM. Grassi Giacomo, Bedigliora, capitaine.
                                                 Lozzio Pietro, Novaggio, cap.
Galletti Nicola, Origlio, cap.
Sargenti Domenico, Magadino, lieutenant.
              13.
     ))
              14.
     ))
                             ))
              15.
     ))
                             ))
                                                 Jelmini F., Ascona, adjudant.
Pellanda Silvio, Intragna, lieut.
              16.
     ))
                             ))
              17.
                             ))
                                                 Chiesa Giuseppe, Loco, cap.
Caiocca Giulio, Contra, cap.
Morinini Paolo, Brione-Verz., lieut.
Laffranchi Maurizio, Coglio, lieut.
              18.
     ))
                             ))
              19.
                             ))
              20.
     ))
                             ))
              21.
     ))
                             ))
              22.
                                                 Calanchini Pietro, Cevio, sergent-major.
                                    Arrondissement no 12.
Commandant: M. Guidotti, Carlo, Semione, major.
Section no 23. Chef de section: MM. Ghirlanda Gio. Bat., Sonvico, lieutenant.
```

D	24.	))	Pongelli Luigi, Rivera, capitaine.
))	<b>25</b> .	<b>))</b>	Rusconni Giuseppe, Bellinzona. cap.
))	<b>26</b> .	))	Fedele Emilio, Bellinzona, cap.
))	27.	))	Minetta, Francesco, Lodrino, cap.
))	28.	))	Biaggi Carlo, Giubiasco, cap.
))	29.	))	Scossa-Baggi Luigi, Malvaglia, lieut.
<b>»</b>	30.	<b>»</b>	Vescovi Filippo, Aquila, cap.
))	31.	))	Zorzi Gius Ant., Chironico, lieut.
))	32.	))	Taddei Michele, Faido, lieut.
))	33.	))	Jelmini Gius. Ant., Quinto, lieut.

Dans sa séance du 17 août il a fait les promotions suivantes : Gianini Jules, de Sobrio, capitaine de la batterie de campagne nº 48, déjà lieutenant d'artillerie; Bernardoni Jean, de Sorengo, lieutenant dans la même batterie, déjà adjudantsous-officier d'artillerie.

Dans sa séance du 26 août, il a réparti comme suit les officiers tessinois :

GRADE	NOMS ET PRÉNOMS	Année de naissance	DOMICILE	Dernière nomination
	Département militaire.			
Colonel	Demarchi Agostino, chef		Agtono	
Major	du Département milit. Cometti Gaspare, secrét.	» •	Astano Caneggio	• •
Major	Etat-major judiciaire.	• •	Caneggio	• •
Grjuge, lieutt-cl	Baroffio Angelo		Mendrisio	
Auditr-capitaine	Bernasconi Giosia Commissariat des guerres.	• •	Riva S. Vitale	
Lieutcol. cantl	Guglielmoni Francesco	1833	Fusio	1872
Adjudts: capitaine	Cajetta Luigi	1841	Bellinzona	1871
» 1er lieut.	Primavesi Pietro	1846		1872
» lieuten <sup>t</sup>	Bolzani Giuseppe	1851		1873
"	Cusa Giovanni	1852	Bellinzona	1873
» »	Salvioni Attilio	))	<b>»</b>	»
» <b>»</b>	Rutishauser Antonio	1851	Lugano	»
)) <b>)</b>	Rossi Rinaldo	1842	Sessa	»

	Régiment nº 32.			ı
	λ <del></del>	1		
	Infanterie active (fusiliers).			
Commandt de régt	Etat-major de régiment.			
Lieutcol. fédéral	Mola Pietro	1832	Coldrerio	1875
Adjndant-capitaine	Gabuzzi Stefano	1848		)
Quartier-maître	Forni Rinaldo	1842	Airolo	1873
Aumônier				
Officr de pionniers				
-	Bataillon nº 94.			
	ETAT-MAJOR.			
Commandant	Stoppa Francesco	1834	Chiasso	1870
Capitaine-adjudant	Andreazzi Emilio	1844	Ligornetto	1874
supranto adjadant	1re compagnie.		D.501MCW0	1014
Capitaine	Maderni Costantino	1813	Capolago	1869
1er lieutenant	Raposi Federico	1844	Lugano	1872
Lieutenant	Solari Paolo	1849	»	»
»	Rampoldi Carlo	1851	Mendrisio	1874
»	Vassalli Gerolamo	1842	Tremona	»
1_0 0 0	2e compagnie.		*	
Capitaine	Albisetti Pietro	1841	Novazzano	1872
1er lieutenant	Brenni Emilio	1844		<b>»</b>
Lieutenant	Fontana Achille	1846	Novazzano	1873
<b>»</b>	Poncini Giacomo	1850	Agra	1874
<b>»</b>	Donegani Emilio	1852	Morbio-Inferiore	»
~	3e compagnie.	1000	_	
Capitaine	Andina Carlo	1843	Curio	1874
1er lieutenant	Venezia Francesco	)	Pedrinate	1873
Lieutenant	Cereghetti Cesare	1848	Muggio	»
»	Rezzonico Giov. Battista	1844	Agno	))
))	Bossi Innocente	1853	Balerna	1874
O::	4e compagnie.	1000	D: 0 7711 I	
Capitaine	Neuroni Domenico	1844	Riva S. Vitale	1874
1er lieutenant	Moccetti Augusto	1850	Bioggio	<b>»</b>

			CONTRACTOR BUILDINGS IN IS	
GRADE	NOMS ET PRÉNOMS	Année de naissance	DOMICILE	Dernière nomination
Lieutenant » »	Vanoni Bernardo Viglezio Pietro Bernasconi Leonardo	1845 1848 1852	Ponte Tresa Lugano Pedrinate	1873 1872 1874
· ·	Officiers disponibles.			
Major Lieutenant	Trainoni Pietro Tarilli Carlo	1840 1845	Caslano Cureglia	1874
	Bataillon no 95.			
_	ETAT-MAJOR.		***	
Commandant Capitaine-adjudant	Martignoni Pietro Vella Carlo 1re compagnie.	1830 1842	Vira-Gamb∘ Faido	1868 1871
Capitaine	Genasci Luigi	1840	Airolo	1871
1er lieutenant	Beroggi Giovanni	1846	Cerentino	1873
Lieutenant	Gallacchi Oreste Zenettini Pacifico	» 1850	Breno Ascona	1872 1873
»	Avanzini Giuseppe 2e compagnie.	1848	Curio	»
Capitaine	Vescovi Filippo	1842	Aquila	1872
1er lieutenant Lieutenant	Gianini Francesco	1844 1847	Corticiasca Linescio	1873 1874
)	Zanolini Battista Forni Walter	1843	Pollegio	1873
»	Brunoni Giovanni	1852	Loco	1874
Canitaina	3e compagnie.	4040	Ouinto	1874
Capitaine 1er lieutenant	Piccoli Alessandro Bizzini Martino	1849 1847	Quinto Avegno	1014
Lieutenant	Jauch Edoardo	1850	Bellinzona	»
<b>»</b>	Bezzola Modesto	1851	Comologno	1873
<b>»</b>	Boffa Giovanni	»	Iseo	1874
Capitaine	4º compagnie. Maestretti Alberto	1847	Verscio	1874
1er lieutenant	Frizzi Ambrogio	1841	Minusio	»
Lieutenant	Cattaneo Luigi	1845	Faido	1872
» »	Anzani Giacomo Brusa Giovanni	1853 1852	Lugano	1874
"	Officiers disponibles.	1032	"	"
Major	Scazziga Giuseppe	1835	Orselina	1873
Lieutenant	Pellanda Silvio	1850	Intragna	»
	Bataillon nº 96.			
	ETAT-MAJOR.			
Commandant	Lurati Antonio	1838	Lugano	1874
Capitaine-adjudant	Rusconi Filippo	1844	Bellinzona	1872
Capitaine	1re compagnie. Molo Andrea	1841	Bellinzona	1870
1er lieutenant	Viglezio Antonio	1846	Lugano	1872
Lieutenant	Taragnoli Pietro	1843	Bellinzona	1873
» ·	Calanca Ernesto	1850	Claro	1874
»	Rondi Carlo 2º compagnie.	1853	Bellinzona	»
Capitaine	Rusconi Giuseppe	1847	Bellinzona	1873
1er lieutenant	Morosini Giuseppe	1843	Lugano	»
Lieutenant	Pattani Serafino	1842	Giornico	¥
» »	Colombi Luigi	1851	Bellinzona	» 1874
"	Artaria Pasquale	( »	Lugano	11014

GRADE	NOMS ET PRÉNOMS	Année. de naissance	DOMICILE	Dernière nomination
	3e compagnie.			
Capitaine	Fedele Emilio	1841	Bellinzona	1873
1 <sup>er</sup> lieutenant	Colombi Achille	1848	))	1874
Lieutenant	Beffa Celso	1851 1849	Airolo	1873 1874
» »	Berta Arnoldo Berra Arcante	1852	Ponto-Val <sup>o</sup> Montagnola	))
"	4e compagnie.	1002	Montagnota	"
Capitaine	Genora Felino	1849	Semione	1874
1er lieutenant	Baggi Francesco	1846	Malvaglia	1873
Lieutenant	Tanner Emilio	1847	Bellinzona	1874
» "	Borzini Angelo Triulzi Ercole	1850 1849	Corzoneso Barbengo	187
<b>»</b>		1049	Darbengo	101
1.5	Officiers disponibles.	1	•	405
Major 1er lieutenant	Veladini Francesco	1841	Lugano	1874  1873
Lieutenant Lieutenant	Besler Giuseppe Rossini Angelo	1845 1849	Montecarasso Insone	187
))	Caccia Andrea	1852	Cadenazzo	187
»	Delco Giuseppe	1850		))
))	Zorzi Giuseppe Ant.	1847	Chironico	))
<b>)</b>	Soldati Giovanni	1848		<b>»</b>
))	Cortazzi Emanuele	»	Sigirino	187
))	Lubini Gerolamo	1852	Manno	107
	Bataillon L.W. nº 94.			
	ETAT-MAJOR.			
Commandant Capitaine-adjudant	De-Abbondio Francesco Veladini Antonio	1827 1846	Balerna Lugano	187
	1re compagnie.	1010		
Capitaine	Rusconi Emilio	1840	Rovio	187
1er lieutenant	Ramelli Alessandro	1835	Grancia	186
) Liontonant	Andreazzi Ercole	1837	Ligornetto	187
Lientenant »	Moccetti Maurizio Battaglini Emilio	1838 1850	Bioggio Lugano	187
*	Že compagnie.	1000	Luguno	101
Capitaine	Rossi Antonio	1835	Arzo	187
1er lieutenant	Laurenti Giacomo	1839		»
»	Morosini Angelo	1837		186
Lieutenant	Merenda Paolo	1849		187 187
<b>»</b>	Aostalli Alfonso 3e compagnie.	1841	Savosa	107
Capitaine	Pasta Feliciano	1836	Mendrisio	187
1er lieutenant	Ghirlanda Battista	1840		»
<b>»</b>	Crivelli Beniamino	1836		186
Lieutenant	Cereghetti Michele	1843		187
<b>»</b>	Medici Francesco	1836	Lugano	186
Capitaine	4e compagnie. Vicari Cristoforo	1846	Caslano	187
1er lieutenant	Polli Raffaele	1837		187
)	Bernasconi Giorgio	) )	Carona	187
Lieutenant	Anastasio Massimiliano	1844		187
<b>»</b>	Dellasanta Carlo	1841	»	187
	Officiers disponibles.			
2 200	No. of the second secon	1001	Camantannia	100
1er lieutenant Lieutenant	Pozzi Francesco	1834 1840		186  187

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
GRADE	NOMS ET PRÉNOMS	Année de naissance	DOMICILE	Dernière nomination
	Bataillon LW. nº 95.			
	ETAT-MAJOR.			
Commandant	Guglielmoni Angelo	1832	Fusio	1872
Capitaine-adjudant		1846	Sagno	»
Capitaine	Viglezio Luigi	1835	Lugano	1868
1er lieutenant	Cattaneo Giuseppe	1840	Bedigliora	1871
)) Tioutomont	Bianchi Giuseppe	1838	Lugano	1874
Lieutenant »	Marinoni Luigi Vanotti Francesco	1842 »	Croglio Bedigliora	1868 1871
7)	2º compagnie.	"	Dedignora	10/1
Capitaine	Zanicoli Carlo	1831	Mosegno	1868
1er lieutenant	Frizzi Francesco	1836	Minusio	1863
<b>»</b>	Pedroni Gottardo	1832	Mergoscia	1867
Lieutenant	Canonica Giuseppe	1837	Bidogno	1874
· »	Chiesa Ferdinando	»	Loco	1872
Capitaine	3e compagnie. Morosini Battista	1839	Lugano	1871
1er lieutenant	Buetti Giovanni	1832		1869
<b>»</b>	Sargenti Domenico	1834	Magadino	1873
Lieutenant	Respini Gioachimo	1836		»
))	Rossi Antonio	1842	Arzo	1871
Conitaina	4º compagnie. Respini Carlo	1837	Cevio	1871
Capitaine 1er lieutenant	Madonna Giuseppe	1839	Intragna	) )
)	Dotta Luigi	1833	Airolo	1873
Lieutenant	Fontana Pietro	1849	Pura	1870
<b>»</b>	Morinini Paolo	1837	Brione-Verza	1868
76	Officiers disponibles.			
Capitaine	Lozzio Pietro	1831	Novaggio	1864
»	Tamba Bernardo	1829	Prato-Sornico	1872
1er lieutenant	Bazzi Giuseppe	1835	Brissago	1869
	Bataillon LW. nº 96. ETAT-MAJOR.			
Major	Albisetti Carlo	1833	Novazzano	1872
Lieutenant-adjudt	Censi Andrea	1847	Lamone	»
	1re compagnie.			
Capitaine	Righini Luigi	1831	Cadro	1867
1er lieutenant	Gabutti Bernardo	1837	Manno	1869
T:outonant	Insermini Giuseppe	1833	Bedano Giornico	1868
Lieutenant »	Giudici Magno Cizzio Giovanni	) 1840	Corzoneso	1867 1872
"	2º compagnie.	1040	GOIZONESO	1012
Capitaine	Vanoni Pietro	1833	Pregassona	1871
1er lieutenant	Pizzotti Alessio	1834	Ludiano	1867
<b>»</b> ,	Giudinetti Carlo	1835		1872
Lieutenant	Bassi Adolfo	1836	Aquila	1858
<b>»</b>	Delmonico Matteo	1834	Campo-Blenio	1865
Capitaine	3º compagnie. Zanetti Bernardo	1840	Camignolo	1872
1er lieutenant	Ferrari Giuseppe	1837	Ludiano	1871
»	Sorgesa Dionigi	1836		1873
Lieutenant	Delmuè Cesare	1842	Biasca	1871
»	Lucchini Pietro	1835	Manno	1869
	•			i i

GRADE	NOMS ET PRÉNOMS	Année de naissance	DOMICILE	Dernière nomination
Capitaine 1er lieutenant  » Lieutenant  »	4e compagnie. Imperatori Enrico Celio Alessandro Fransioli Antonio Bruni Germano Valchera Giuseppe Officiers disponibles.	1833 1832 1834 1850 1847	Lugano Quinto Dalpe Bellinzona Malvaglia	1874 1867 1865 1873 1870
1er lieutenant Lieutenant	Pattani Virgilio Canepa Pietro	1834 1837	Giornico Mezzovico	1866 1865
Major	Carabiniers (actifs).  Bataillon no 8.  ETAT-MAJOR.	# · •		
Adjudant				• •
Capitaine 1er lieutenant Lieutenant » »	Curti Curzio Rusca Prospero Dotta Emilio Bernasconi Giulio	1847 1849 1850 1853	Airolo	1873 1872 3 1874
	Bataillon LW. nº 8.		8) R	
Major Capitaine-adjudant		1835 1843		1871 1875
Capitaine  1er lieutenant Lieutenant  » »	2e compagnie. Tatti Carlo Contestabile Giuseppe Colombi Antonio Bronner Alfonso Farinelli Giovanni	1835 1841 1849 1847 1850	Maroggia Bellinzona Quinto	1870 1871 1873 »
	Artillerie (active).		90.	
Capitaine Lieutenant	Batterie nº 48. Gianini Giulio Bernardoni Giovanni Comp. de position LW. nº 12.	1843 1841	Sobrio Bellinzona	1875 »
Capitaine 1er lieutenant	Bacilieri Battista Bernasconi Augusto	1836 18 <b>4</b> 2		1874 1865
Capitaine	Officier disponible. Torricelli Giorgio	1832	Lugano	1868

Locarno, 26 août 1875.

POUR LE DÉPARTEMENT MILITAIRE :

Le Conseiller d'Etat, Directeur : Col. A. DEMARCHI.

Le Secrétaire, Magg. G. COMETTI.